



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
10 décembre 2019**

19-12-164

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 10 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 10 décembre 2019 à 20 h 02 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Taux des intérêts sur les arrrages de taxes pour l'année 2020
5. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020
6. Liste dressée par le directeur général et tel que requis par le *Code municipal du Québec* concernant les arrrages de taxes par les contribuables
7. Liste dressée par le conseil à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 9 avril 2020 et mandat au directeur général ou à la directrice générale associée
8. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. Formation pour le directeur général, la directrice générale associée et le maire
10. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles
11. Achat de mobilier urbain
12. Mise aux normes des installations septiques du Centre social et sportif, de l'hôtel de ville et du Chalet des loisirs – Choix d'une technologie
13. Grille tarifaire pour les locations du Centre social et sportif
14. Installation de caméras de sécurité aux bâtiments municipaux
15. Ajustement salarial des employés pour l'année 2020
16. Revenu Québec – Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration
17. Résolution d'appui à la CPTAQ - municipalisation de la rue du Bois, Lots 2 399 257 et 2 646 667



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18. Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement no 143-1 (construction)
19. Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement no 142-4 (zonage)
20. Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement no 144-3 (permis et certificats)
21. Avis de motion et projet de règlement – Politique de gestion contractuelle
22. Avis de motion et projet de règlement – Numéros civiques
23. Renouvellement du mandat des membres du CCU
24. Radiations de taxes sur certains matricules liés à des rues
25. Transfert à partir du surplus non affecté
26. Relevé de soumissions et attribution du contrat – Travaux à l'aqueduc
27. Dons et commandites
28. Correspondance
29. Questions de l'assistance
30. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

19-12-165

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2019-12-10 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 32 039,48 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 48 938,22 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 29 285,30 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 240,76 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 116 503,76 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TAUX DES INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé

19-12-166

DE FIXER le taux d'intérêt à 18 % annuellement pour les arrérages des taxes ou autres montants en souffrance durant l'année 2020.



No de résolution
ou annotation

19-12-167

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront mensuellement au lieu ordinaire des séances du conseil municipal au 776, rue des Loisirs à Sainte-Marthe, à vingt heures (20 h) les journées suivantes, à savoir :

| | |
|------------------------|-------------------------|
| • le mardi, 14 janvier | • le mardi, 14 juillet |
| • le mardi, 11 février | • le mardi, 25 août |
| • le mardi, 10 mars | • le mardi, 8 septembre |
| • le mardi, 14 avril | • le mardi, 13 octobre |
| • le mardi, 12 mai | • le mardi, 10 novembre |
| • le mardi, 9 juin | • le mardi, 8 décembre |

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LISTE DRESSÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TEL QUE REQUIS PAR LE CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC CONCERNANT LES ARRÉRAGES DE TAXES PAR LES CONTRIBUABLES

Le directeur général fait le dépôt de ce document auprès des élus de ce conseil, tel que prévu à l'article 1022 du *Code municipal du Québec*.

LISTE DRESSÉE PAR LE CONSEIL À ÊTRE TRANSMISE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES LE 9 AVRIL 2020 ET MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ASSOCIÉE

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec* doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, la liste des arrérages de taxes pour la présenter au conseil à sa séance du mois de décembre, en vue de la vente des immeubles par la Municipalité Régionale de Comté (MRC);



No de résolution
ou annotation

19-12-168

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette liste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

D'APPROUVER la liste soumise par monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier tel que mentionné en préambule de la présente résolution (document no VT-2019-12-10);

D'AUTORISER l'expédition d'un avis formel, par courrier recommandé, aux contribuables se trouvant sur cette liste dont les arrérages exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, avec frais d'avis de 50 \$. L'avis informera lesdits citoyens du retard et du délai pour régulariser le défaut afin voir leur nom retiré de ladite liste à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour défaut de paiement de taxes qui conduira à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes du 9 avril 2020 à la MRC Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la date limite pour la transmission des dossiers, ceux qui exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, incluant les dossiers et les montants dus par les commissions scolaires ou à la demande desdites commissions scolaires;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, ou s'il est non disponible, la directrice générale associée et secrétaire-trésorière associée, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* à représenter la municipalité de Sainte-Marthe à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra par l'entremise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 9 avril 2020. Ces derniers étant par la même occasion autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de la municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu des élus de la municipalité de Sainte-Marthe une nouvelle copie du formulaire de « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* », respectant ainsi la mise à jour exigée à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Un dépôt desdits formulaires, produits dans le délai prescrit à l'article 358, est effectué à la présente séance. Il s'agit



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

des formulaires provenant des élus suivants :

- Monsieur le maire François Pleau
- Madame la conseillère Jacqueline Lavergne
- Monsieur le conseiller Claude Gravel
- Monsieur le conseiller Carl Verreault
- Monsieur le conseiller Carl Dupras
- Monsieur le conseiller Gilbert Séguin
- Madame la conseillère Jinny Brunelle

Par ailleurs, afin de respecter l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et secrétaire-trésorier transmettra à la direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la confirmation que l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a ainsi été respecté.

FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ASSOCIÉE ET LE MAIRE

Il est proposé

19-12-169

D'AUTORISER l'inscription du maire, du directeur général et de la directrice générale associée à la formation en leadership offerte par l'entremise de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) et dont Emploi Québec subventionne pour un total de 50 % des frais d'inscription, incluant la subvention de 1 000 \$ de la CCIVS. Ces subventions seront remboursables à la municipalité après la fin de ladite formation.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE des soumissions sur invitations ont été demandées à deux entreprises spécialisées en collecte, transport et disposition des matières résiduelles, soit auprès de Robert Daoust et fils inc. et de COL SEL;

ATTENDU QUE seule l'entreprise Robert Daoust et fils inc. a déposé une soumission;

ATTENDU QUE l'appel d'offres excluait les collectes pour les encombrants;

ATTENDU QUE le prix soumis, en considérant l'exclusion des collectes d'encombrants, est identique à celui de la dernière année malgré la hausse généralisée observée depuis un certain temps pour ce type de contrat;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE la stabilité du prix pour la prochaine année est le résultat de l'amélioration de notre performance depuis l'introduction des bacs roulants pour les déchets ultimes et de l'ajout des collectes de résidus verts et de déchets alimentaires;

ATTENDU QUE de plus en plus de citoyens de Sainte-Marthe sont conscients de l'importance de réduire l'enfouissement de déchets depuis l'introduction des bacs munis de puces électroniques, ce qui contribue à la performance accrue observée et le maintien de notre tarification pour les déchets ultimes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-12-170

D'ACCEPTER la soumission de Robert Daoust et fils inc. au montant de 68 329,04 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT DE MOBILIER URBAIN

ATTENDU QUE contrairement à plusieurs régions du Québec et ce qui est véhiculé dans certains médias, le verre se retrouvant dans le bac des matières recyclables des résidents de Vaudreuil-Soulanges est hautement valorisé, notamment par une entreprise québécoise qui fabrique du mobilier urbain avec cette matière;

ATTENDU QUE la MRC a pris entente avec le centre de tri Tricentris avec qui elle fait affaires pour le traitement des matières recyclables, ainsi que ledit fabricant de ce mobilier urbain pour offrir aux municipalités de Vaudreuil-Soulanges un achat subventionné à 50 %, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ en subvention;

ATTENDU QUE la municipalité projetait depuis un certain temps de procéder à l'acquisition de certaines pièces de mobilier urbain, notamment une table de ping-pong extérieure, ce qui représente une opportunité pour notre municipalité;

ATTENDU QUE l'offre vise à rendre concret et positif ce qui peut advenir des matières recyclables récupérées, notamment le verre qui a mauvaise presse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-12-171

DE PROCÉDER à l'achat de la table de ping-pong offerte au catalogue ainsi que deux bancs de parc, ce qui totalisera une dépense d'environ 6 000 \$, taxes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

en sus, ce montant étant par ailleurs subventionnée à 50 % jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF, DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CHALET DES LOISIRS – CHOIX D'UNE TECHNOLOGIE

ATTENDU QUE l'ingénieur spécialisé Francois Petit a présenté aux membres du conseil l'analyse qu'il a faite des particularités du futur site des installations septiques du Centre social et sportif, de l'hôtel de ville et du Chalet des loisirs;

ATTENDU QUE chacune des technologies disponibles sur le marché a ses particularités qui se traduisent en avantages et inconvénients;

ATTENDU QUE chacune des technologies disponibles sur le marché représente des avantages et des inconvénients qui varient selon différents critères particuliers à chaque endroit où l'installation doit se retrouver. C'est ce à quoi l'ingénieur mandaté par la municipalité s'est attardé dans son analyse et en a fait part aux membres du conseil;

ATTENDU QUE les prochaines installations septiques au Centre social et sportif, à l'hôtel de ville et au Chalet des loisirs doivent faire l'objet d'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QU'il est préférable de soumettre la demande pour l'émission d'un certificat d'autorisation auprès du MELCC en précisant la technologie retenue. Les délais pour se voir attribuer cette autorisation peuvent ainsi être réduits;

ATTENDU QUE d'ici la fin de l'année 2020, la municipalité souhaite mettre aux normes les installations septiques du Centre social et sportif, de l'hôtel de ville et du Chalet des loisirs afin de rencontrer les exigences du MELCC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

DE DEMANDER à l'ingénieur François Petit de FP Consultants de préparer la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC en considérant une éventuelle installation utilisant la technologie proposée par la firme Écoflo.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

19-12-172



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

GRILLE TARIFAIRE POUR LES LOCATIONS DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

Il est proposé

19-12-173

D'AUTORISER l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 de la grille tarifaire proposée par le comité composé d'élus et de membres du personnel de la municipalité (document no CSS-2019-12-10);

DE MANDATER le personnel administratif de la municipalité pour convenir, à sa discrétion, de toute tarification ne faisant pas partie des standards élaborés dans cette nouvelle grille tarifaire tout en ayant comme objectif un souci d'équité entre les différents utilisateurs du Centre social et sportif.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SÉCURITÉ AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les installations municipales, tout de même relativement isolées pour la plupart, ne bénéficient pas de beaucoup de protection contre le vol et le vandalisme ou tout autre crime pouvant être commis;

ATTENDU QUE depuis le début de l'automne certaines propriétés ont été l'objet d'introductions par effraction, notamment un bâtiment municipal;

ATTENDU QUE la municipalité projetait depuis quelques années l'installation de caméras de sécurité;

ATTENDU QUE diverses soumissions sur invitations ont été demandées;

ATTENDU QUE la soumission de Sécurité SECCO est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-12-174

D'ACCEPTER la soumission de Sécurité SECCO concernant la fourniture et l'installation de caméras de sécurité à l'hôtel de ville, au Centre social et sportif, au Chalet des loisirs, à la caserne du service incendie et à l'usine de traitement de l'eau potable, le tout au montant total de 15 215,99 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR: Messieurs les conseillers Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin ainsi que monsieur le maire François Pleau

Ont voté CONTRE: Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que monsieur le conseiller Claude Gravel

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la politique de la municipalité ces dernières années est de procéder à un ajustement salarial annuel minimal correspondant à l'augmentation du coût de la vie déterminé selon l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établi par Statistique Canada pour la région de Montréal. L'indice de Statistique Canada mentionné précédemment correspond à la différence entre les indices du mois d'août 2018 et du mois d'août 2019, soit le même indice que celui utilisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses prévisions budgétaires annuelles;

ATTENDU QUE pour procéder à l'ajustement annuel pour l'année 2020, cet IPC fait référence à une majoration de 2,5 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-12-175

D'ACCORDER à l'ensemble du personnel à compter du 1er janvier 2020, une majoration de 2,5 % de leur rémunération afin de refléter l'augmentation du coût de la vie. Ce pourcentage étant calculé selon l'indice des prix à la consommation mentionné en préambule de cette résolution et indépendamment de la majoration prévue à une échelle salariale, le cas échéant;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

REVENU QUÉBEC – AUTORISATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS OU PROCURATION

Il est proposé

19-12-176

D'AUTORISER Revenu Québec à ajouter le nom de madame la directrice générale associée Claudia Baril à celui de monsieur le directeur général Michel Bertrand pour toute communication de renseignements ou procuration avec cet organisme et ainsi permettre une facilité d'échanges avec Revenu Québec en cas d'absence de monsieur Bertrand.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ - MUNICIPALISATION DE LA RUE DU BOIS, LOTS 2 399 257 ET 2 646 667

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marthe désire municipaliser la rue du Bois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation n'a pas d'effet négatif sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une rue privée utilisée depuis des décennies;

CONSIDÉRANT QUE des résidences longent ladite rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-12-177

D'APPUYER la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par madame Claudia Baril au nom de la municipalité afin d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit, poursuivre l'utilisation routière des lots 2 399 257 et 2 646 667 d'une superficie de 23 876 mètres carrés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 143-1

Monsieur le conseiller Carl Dupras donne avis de motion que le règlement numéro 143-1 modifiant le règlement de construction 143 afin de spécifier les normes d'implantation des conteneurs sur son territoire sera adopté lors d'une réunion subséquente.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marthe est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement de construction 143;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé

19-12-178

QUE le premier projet du règlement 143-1 soit adopté.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 142-4

Monsieur le conseiller Claude Gravel donne avis de motion que le règlement numéro 142-4 modifiant le règlement de zonage 142 afin d'encadrer



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

l'implantation des conteneurs sur son territoire ainsi que pour autoriser certains usages dans quelques zones sera adopté lors d'une réunion subséquente.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marthe est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage 142;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé

19-12-179

QUE le premier projet du règlement 142-4 soit adopté.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 144-3

Madame la conseillère Jacqueline Lavergne donne avis de motion que le règlement numéro 144-3 modifiant le règlement des permis et certificats 144 afin d'ajouter une définition sera adopté lors d'une réunion subséquente.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marthe est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement des permis et certificats 144;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé

19-12-180

QUE le premier projet du règlement 144-3 soit adopté.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion qu'un nouveau règlement concernant la politique de gestion contractuelle (règlement no 208) sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT - NUMÉROS CIVIQUES

Monsieur le conseiller Carl Verreault donne avis de motion qu'un règlement relatif à l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de numéros



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

civiques dans la municipalité de Sainte-Marthe sera adopté lors d'une réunion subséquente.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU CCU

Il est proposé

19-12-181

DE NOMMER pour le prochain mandat de deux ans renouvelable, les citoyens suivants à titre de membres du CCU : madame Cindy McAllister ainsi que messieurs Martin Deslauriers et Gilbert Campeau;

DE NOMMER pour le prochain mandat de deux ans renouvelable, les élus suivants à titre de membres du CCU : messieurs les conseillers Carl Verreault et Gilbert Séguin.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RADIATIONS DE TAXES SUR CERTAINS MATRICULES LIÉS À DES RUES

ATTENDU QUE certains numéros de lots sont liés à des tronçons de rue,

ATTENDU QUE les contribuables dont les numéros de lots leur sont attribués sont décédés depuis de nombreuses décennies;

ATTENDU QU'il s'agit de montants minimes et sans impact financier quelconque;

ATTENDU QUE l'objectif visé par la radiation en est un d'épuration des données comptables superflues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-12-182

DE RADIER, pour un total de 3,90 \$, ces montants associés aux matricules mentionnés:

| Matricule | Rue | Montant |
|--------------|-------------|---------|
| 4332 37 0445 | du Bois | 1,30 \$ |
| 4229 39 4977 | Saint-Denis | 0,65 \$ |
| 4229 39 9566 | du Moulin | 0,65 \$ |
| 4332 52 6231 | Besner | 0,65 \$ |
| 4332 54 1435 | Besner | 0,65 \$ |

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRANSFERT À PARTIR DU SURPLUS NON AFFECTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé

19-12-183

D’AFFECTER à partir du surplus non affecté de la municipalité, la somme de 250 000 \$ à l’exercice financier qui se terminera le 31 décembre prochain, plutôt que la somme de 463 112 \$ initialement prévue au budget 2019, puisque l’ensemble des dépenses de la présente année ont été moindres qu’anticipées malgré les importants travaux routiers réalisés.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT – TRAVAUX À L’AQUEDUC

Il est proposé

19-12-184

D’ACCEPTER la soumission de Plomb-Expert au montant de 24 800 \$ pour les travaux de réfection à l’usine de traitement de l’eau potable.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

19-12-185

D’ACCEPTER le don d’un montant de 100 \$ à Fondation du Foyer de Rigaud.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l’essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L’ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 54,



No de résolution
ou annotation

19-12-186

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

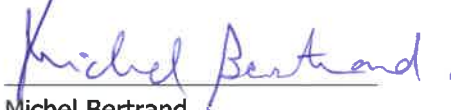


François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.



Michel Bertrand
directeur général